

Luxembourg, septembre 2007

Reporting bancaire - Sofie prépare ses balises

Réagissant aux nouvelles contraintes réglementaires issues notamment de Mifid, Cetrel commercialise un nouveau canal de reporting qui succède au vénérable Librac.

Librac, c'est tout un pan de l'histoire de la Place. «C'est en effet en 1997 que l'IML (Institut monétaire luxembourgeois, l'ancêtre de la Banque centrale et de la Commission de Surveillance du secteur financier), L'ABBL (Association des banques et Banquiers, Luxembourg) et Cetrel ont créé un système commun pour le transfert des données de reporting vers l'IML», rappelle Carlo Houblie, directeur des ventes chez Cetrel Securities. Plus précisément, c'est la circulaire 97/135 qui portait sur les fonds baptismaux cette application commune et unique devant dorénavant servir de canal de transmission pour les reporting prudentiels que les banques devaient, et doivent toujours, soumettre aux autorités de contrôle.

Cetrel, qui en fut le concepteur, fut désigné opérateur par ce texte.

Techniquement, Librac respectait le protocole TAF (Transactions d'Actifs Financiers) créé en 1993 par la première directive sur les services financiers.

Son fonctionnement a donné satisfaction et Librac est très largement utilisé pour le reporting envers la BCL et la CSSF. Aujourd'hui, la CSSF reçoit 3 millions de transmissions TAF par an en provenance de l'ensemble des différents intervenants de la place.

Mais en 10 ans, beaucoup de choses ont changé. Aussi bien dans les technologies de l'information que dans les réglementations financières.

Le sens
du progrès

«2007 est une année de bouleversements pour le reporting bancaire obligatoire que doivent faire les banques à la CSSF», recentre Renaud Oury, le directeur général de Cetrel Securities.

Ainsi, la directive Mifid – applicable au 1er novembre – engendrera une nouvelle version du rapport TAF, et moins connu du grand public, la directive CADIII a introduit dans la foulée de Bâle II deux nouveaux standards de reporting prudentiel: Corep et Finrep entrant en application début de l'année prochaine.

Hors, qui dit nouveaux standards dit nouvelles contraintes techniques.

«Mifid a posé de nouvelles conditions spécifiques pour les canaux de transmission. Technologiquement, on ne pouvait mettre à niveau Librac, basé sur Lotus Note, donc peu réactif et évolutif. Et on ne voulait pas, une fois de plus, réinventer la roue,» explique Carlo Houblie.

«Cetrel avait développé pour ses besoins Sofie – pour Secure Online File Exchange –, basé sur la technologie Java.

Cette solution d'échange sécurisé de fichier a été ensuite étendue à d'autres services. Le reporting vers le Centre Commun de la Sécurité Sociale par exemple passe par Sofie. De même, Sofie a été choisi comme canal de communication unique par l'administration des contributions directes pour le transfert des informations dans le cadre de la retenue à la source des produits de l'épargne.

Sofie compte actuellement, tous secteurs économiques confondus, 450 utilisateurs et traite annuellement 4,5 millions de transactions.»

C'est donc à partir de Sofie, et après discussions avec la CSSF, que Cetrel, à travers sa filiale Cetrel Securities a développé un nouveau canal de reporting en adéquation avec les nouvelles normes en vigueur.

Cela se traduira techniquement par l'adjonction à Sofie d'un module baptisé Sort (pour Secure online reporting transmission).

La CSSF a jugé le système conforme et a officiellement accrédité Cetrel Securities comme un des fournisseurs de solution de reporting.

Si le passage de Librac vers Sofie constitue une source de bouleversement pour les institutions financières, ce n'est pas un saut vers l'inconnu puisque 150 d'entre elles utilisent déjà Sofie dans la gestion quotidienne de leur activité.

C'est donc un outil que les banques connaissent et ont déjà implémenté dans leurs systèmes.

Ce qui leur sera utile puisque le basculement devra être effectif pour Mifid au 1er novembre, Dans le futur, Cetrel Securities mettra de nouveaux modules à disposition de ses clients, comme par exemple le reporting « balance de paiement » vers la Banque Centrale.